

Code de conduite des événements associés au GDR SI

Mai 2025

Ce document s'adresse aux participants et participantes des événements organisés par le GDR Sécurité Informatique, en particulier les journées nationales. Il a pour but d'établir un ensemble de valeurs et de bonnes pratiques qui sont importantes au sein de notre communauté et qui peuvent sensibiliser à l'inclusion.

Nous rappelons que le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, ou encore les injures à caractère raciste ou discriminatoire constituent des délits passibles de poursuites judiciaires. Par ailleurs les conflits d'ordre scientifiques doivent être traités dans le respect des personnes impliquées.

Bonne conduite pendant l'événement (liste non exhaustive)

Discrimination : Le signataire reconnaît que la discrimination est interdite. L'article 1 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 nous donne une liste de 23 critères de discrimination : l'âge, l'état de santé, les opinions politiques, l'apparence physique, la vulnérabilité résultant de la situation économique, le sexe, le handicap, les activités syndicales, le nom, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le Français, l'origine, les caractéristiques génétiques, les opinions philosophiques, les mœurs, la domiciliation bancaire, l'identité du genre, l'orientation sexuelle, la perte d'autonomie, le lieu de résidence, la grossesse, la situation de famille, les croyances, l'appartenance/non appartenance à une religion, une ethnie ou une nation.

Statuts : La bienveillance et la sensibilité envers les cultures et les genres différents sont à préconiser. Il est important de faire en sorte que toute personne puisse se sentir libre de s'exprimer pendant les échanges scientifiques et les moments plus conviviaux. Il est aussi important de se rendre compte que la perception des situations peut changer selon notre statut : un ou une permanent qui a beaucoup d'expérience peut être intimidant pour un ou une jeune membre de la communauté.

Langage : Il est nécessaire d'utiliser un langage approprié sans sous-entendus sexués, ou offensifs pour des cultures différentes. Notamment, ceci est à prendre en compte lorsque l'on expose mais aussi dans la prise de parole durant les pauses, les débats ou les temps dédiés aux questions.

Convivialité : L'alcool accompagne parfois les soirées et les moments festifs. Il est important de veiller à ce que ces moments de détente n'excluent pas les personnes non consommatrices d'alcool. Le choix de boire (avec modération!) ou ne pas boire est à respecter. De plus, l'alcool ne peut servir d'excuse pour des comportements inappropriés.

Comportements problématiques : **Il ne sera toléré aucune forme de harcèlement ou d'intimidation.** Les conduites suivantes sont jugées inacceptables :

- les insultes ou menaces, les agissements sexistes,
- les plaisanteries ou autres agissements à caractères discriminatoires,
- les sollicitations inopinées d'intimité émotionnelle ou physique telles que des avances sexuelles, des contacts à connotations sexuelles et des gestes ou commentaires relatifs au sexe, à la préférence sexuelle ou aux tenues vestimentaires d'une autre personne,
- la remise en cause des grands principes décrits ci-dessus.

Les responsables du GDR se réservent le droit de prendre toute mesure jugée nécessaire à la suite d'une violation du présent code de conduite. Cela inclut, sans préjuger d'autres actions, le signalement aux institutions hôtes et l'exclusion temporaire ou permanente de la personne qui aura enfreint ces principes des événements organisés par le GDR.

Signalement et soutien

Si vous êtes témoin ou victime d'une violation de ce code de conduite, l'équipe du code de conduite est là pour vous épauler. Vous pouvez partager votre incident en contactant l'équipe directement pendant l'événement, ou envoyer un email, nous nous engageons à :

- vous écouter sans jugement,
- ne pas vous mettre de pression ou vous encourager à partager plus que ce que vous souhaitez,
- respecter la discrétion, la confidentialité et le sérieux dans le traitement de votre signalement. Le respect de votre vie privée et votre confort sont notre priorité.
- essayer de trouver des solutions,
- ne faire aucune action sans votre accord,
- vous aider à comprendre ce qui peut vous aider, que cela soit simplement quelqu'un à qui parler ou vous aider dans la mise en place d'une procédure.

Références

Ce code de conduite reprend en grande partie le code de conduite du GT C2 :

- https://langloi227.users.greyc.fr/webpage/CodedeconduiteC2_2024.pdf, écrit par le comité égalité parité du GT C2.
- Il reprend des phrases ou paragraphes des documents suivants :
- Anne-Cécile Orgerie. Code de conduite - Journées scientifiques. GreenDays 2025, Mar 2025, Rennes, France. <https://inria.hal.science/hal-05041948>.
- Code de conduite de la SMAI : <http://smi.emath.fr/spip.php?article803>
- Decrypting Diversity Summit <https://decryptingdiversity.com/code-of-conduct/>

Textes de loi

- Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 qui donne une liste de 23 critères de discrimination (qui sont repris dans le premier paragraphe du présent Code de conduite) : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018877783/>
- Article 11 de la déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen sur la liberté d'expression : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527437
- Article 222-33 du code pénal sur le harcèlement sexuel : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289662
- Article 222-33-2 du code pénal sur le harcèlement moral : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000047052746>
- Article R625-8 du code pénal sur les injures à caractère raciste et discriminatoire : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165460/
- Article L1142-2-1 du code du travail sur les agissements sexistes : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031072447

Autres références

- Le vade-mecum sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche de la CPED (Conférence Permanente des chargés.e.s de mission Egalité et Diversité) : <https://www.cped-egalite.fr/wp-content/uploads/2019/03/VademecumHS-web.pdf>
- La charte française de déontologie des métiers de la recherche de l'Ofis (Office français de l'intégrité scientifique) : <https://www.ofis-france.fr/la-charte-francaise-de-deontologie-des-metiers-de-la-recherche/>
- Le vade-mecum sur l'intégrité scientifique de l'Ofis (Office français de l'intégrité scientifique) : https://www.ofis-france.fr/wp-content/uploads/2022/11/2017_VadeMecum_Integrite-scientifique.pdf
- La charte des membres de l'IRIF : <https://www.irif.fr/informations/charte>
- La charte contre le harcèlement sexuel et moral du CMAP : <https://gargantua.polytechnique.fr/siatel-web/app/linkto/mICYYYTJp1Y6?aw=1>